

Projet « CLUSTER SERVAGRI » - IS_1.1_034

AVIS PUBLIC DE RECHERCHE CURRICULA POUR LA PRESTATION DU SERVICE DE EXPERT FORMATION

L'Union Tunisienne de L'Agriculture et de la Pêche (N. TVA n° 434413/D), ayant son siège légal à Avenue Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis, Tunisie en la personne de son Président, Abdelmajid Ezzar.

Étant donné

- Que le **GAL Eloro** a été sélectionné en tant que bénéficiaire principal de ce projet, dans le cadre du **Programme de l'UE dénommé IEV – CT «Italie Tunisie» 2014-2020** puisque le projet « **CLUSTER SERVAGRI** » concerné a été évalué positivement et jugé admissible au financement;
- Qu'en date 06/11/2019 a été signé la Convention de partenariat entre le bénéficiaire principal de ce projet, GAL Eloro et l'Union Tunisienne De L'Agriculture et de la Pêche (PP5);
- Que le plan financier du projet CLUSTER SERVAGRI prévoit l'achat des biens et services nécessaires à sa mise en œuvre;
- Que pour la contractualisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet susmentionné l'UTAP a l'intention de collecter les curriculum vitae pour le recrutement à titre temporaire d'un expert externe pour la prestation du service EXPERT FORMATION.

Publie l'Avis qui suit

Art.1 - OBJECTIFS DE LA POSITION RECHERCHÉE

Afin d'atteindre les objectifs du projet et spécifiquement le groupe de tâches 4 (**GT4**) dont APO Catania est coordinateur, un expert formation spécialisé « **dans la mise en bouteille et le stockage de l'huile d'olive** », sera appelé à travailler en accord avec les actions dédiées à l'UTAP en tant que

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture
partenaire du projet « CLUSTER SERVAGRI » et conformément aux directives qui lui sont
données par ce dernier.

Art.2 – TACHES PRINCIPALES

Cette mission s'inscrit dans le Groupe de Tâches **GT4** : Actions de restructuration, innovation, renforcement dans le secteur oléicole de la zone frontalière; à la réalisation **R4.3** : Interventions démonstratives, de formation innovante sur le terrain et d'échange de savoir faire transversalement dirigées aux entrepreneurs, opérateurs, techniciens, professionnels, fonctionnaires publics de la chaîne oléicole sur la qualité, sécurité et salubrité des processus d'huilage, des techniques de récoltes, transport, mouture des olives, ainsi que du traitement/conditionnement/conservation des huiles en vrac et embouteillées, jusqu'aux informations au consommateur final.

L'expert sera appelé à:

- Elaborer un plan de mise en œuvre des formations au profit des GC des 4 gouvernorats éligibles (Kairouan, Sousse, Monastir et Nabeul) du projet CLUSTER SERVAGRI ;
- Organiser et mettre en œuvre les activités de formation programmées au profit des candidats ;
- S'assurer de la qualité des formations programmées (programmes, supports, mise en œuvre) et présenter au prestataire de la formation, toute proposition de mesures correctives s'il y a lieu ;
- Evaluer l'atteinte des objectifs de formation et le degré de satisfaction des bénéficiaires par le biais de questionnaires auprès des membres formés ;
- Rendre compte dans le cadre d'un rapport de synthèse, au Coordinateur du GT4 et au BP, de l'avancement et de la concrétisation de l'activité correspondante.

Art.3 - RÉMUNÉRATION

Le montant de rémunération prévu pour le poste d'expert de recherche du projet Cluster Servagri imputé sur la rubrique 5 : coût et service, est fixé pour le montant de **EUR 1.200,00 (mille deux cent/00 euros)**. Il est savoir qu'une retenue à la source de 10% sera déduite du montant total

Art.4 - DURÉE DE L'ENGAGEMENT :

La durée du contrat est de 06 mois à partir de la signature du contrat, selon les conditions financières applicables, les prévisions et les disponibilités budgétaires du projet CLUSTER SERVAGRI tout en tenant compte de la date de conclusion du projet prévue pour le 31 Décembre 2022 sauf en cas de prolongation du projet et après approbation de l'AGC.

Art.5 – CONDITIONS

Afin de participer à cette consultation, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

A. Conditions générales:

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible. Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française et la langue italienne
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine
3. Pas de condamnation pénale qui prévoit l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations

B. Conditions professionnelles

- Niveau minimum: Diplôme universitaire agroéconomiste, avec une expérience de travail confirmée, d'au moins 15 ans, dans le domaine de l'agriculture consolidé par une expérience dans le secteur oléicole.
- Une grande aptitude de planification.
- Expérience consolidée dans l'un des sujets tels que le Développement durable local / rural, le transfert et l'application de la méthode coopérative IEV CT ou sujets similaires.
- Connaissance et utilisation des outils informatiques et télématiques.
- Expérience avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis. L'expérience dans des projets complexes financés par l'Union européenne est un avantage.
- Excellentes capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal;
- Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées.
- Compétences analytiques et décisionnelles éprouvées et Capacité à coordonner les activités de communication et de capitalisation.
- Sensibilité et attention rigoureuse aux questions de genre et les diversités.
- Solides compétences sociales/relationnelles – en particulier dans le travail à effectuer avec des groupes communautaires.
- Capacité à identifier et à mettre en œuvre des opportunités d'innovation, en particulier dans les sujets couverts par le projet.

Art6. - PROCÉDURES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans l'article 8, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal de l'UTAP. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture
sélection. La commission évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

| CRITÈRES DE SÉLECTION | SCORE |
|--|------------|
| Diplôme : (PhD=25 pts ; ingénieur=20pts ; Maîtrise=15 pts) | 25 |
| Expérience approfondie sur la filière des huiles d'olives de la production –exportation dans le bassin méditerranéen ; | 25 |
| Excellentes capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal | 15 |
| Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées. | 20 |
| Expérience dans les projets de coopération (un projet européen = 10 pts ; un projet de coopération transfrontalière = 15 pts) | 15 |
| TOTAL SCORE | 100 |

La commission compétente sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec mention de la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs. Le classement sera approuvé par la dite Commission et conservé dans l'archive de l'UTAP à disposition de tout candidat qui demande l'accès à l'information au document archivé de la sélection. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible.

Art.7 - CANDIDATURE ET DOCUMENTATION NECESSAIRE

- Afin de soumettre valablement leurs propres candidatures, les intéressés doivent produire la documentation suivante :

- Curriculum vitae (CV) avec photo récente
- Copie des deux premières pages du passeport en cours de validité
- Attestation du dernier diplôme
- Pièces justificatives de l'expérience
- Preuves des compétences recherchées

Art.8 - CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Toute personne intéressée et disposant des conditions de recrutements indiquées dans le présent appel, doit faire parvenir son propre dossier de candidature au plus tard **30 jours naturels**



**CLUSTER
SERVAGRI**

Coopération transfrontalière
ITALIETUNISIE



Programme cofinancé
par l'Union Européenne



Réf. n° IS_1.1_034

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture
et consécutifs à compter de la date de publication du présent avis sur le portail web du l'UTAP
(www.utap.net.org), comme suit :

- Sous plie fermée, au bureau d'ordre de l'UTAP (le cachet du BO faisant foi), située à Avenue Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis, en mentionnant :

« Ne pas ouvrir »

**Sélection d'un expert externe de formation
Projet CLUSTER SERVAGRI Réf. n° IS_1.1_034
UTAP_N°04.V1/2021**

- Par courrier électronique sur le mail : utap.unite.projets@gmail.com en mentionnant dans la lettre de motivation et dans l'objet du message d'envoi par courrier électronique « à l'attention du Coordinateur du projet CLUSTER SERVAGRI »

Lieu et date _____



**Cachet et signature du légal
représentant de l'UTAP**

*Le Président de l'Union Tunisienne
de l'Agriculture et de la Pêche*
Abdelmajid EZZAR



Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (PP5)
6 Rue de l'assistance par Av. Alain Savary 1003 Cité El Khadra Tunis
Tél. (00216) 71 806 800
Email : utap.tunis@Email.ati.tn
Personne de contact pour le projet: *Sassi Chyrine* – Email sassichyrine1981@gmail.com



www.clusterservagri.eu